




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-446**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1229274-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : SALLES DE PROXIMITÉ - ADOPTION DES GRATUITÉS AU TITRE DE 2022

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Marc PENA à Madame Claudie HUBERT, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : SALLES DE PROXIMITÉ - ADOPTION DES GRATUITÉS AU TITRE DE 2022-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis 2016, la Direction Politique de la Ville anime essentiellement les salles situées dans le plus important quartier prioritaire de la Politique de la Ville avec ses 25 000 habitants et plus de 5 000 logements sociaux.

L'enjeu est triple : concourir à l'améliorer du cadre de vie des habitants par le développement d'activités et de service en proximité ; favoriser les flux et la rencontre des publics et répondre aux besoins de locaux d'activités émanant des partenaires.

Il s'agit des trois locaux communs résidentiels Château Double, la Logirem et les Cèdres situés au cœur des logements sociaux Logirem et Famille et Provence.

Ces « mètres carrés sociaux », calculés en ratio par logement, ont été créés pour accueillir des services et activités pour les habitants et notamment pour les jeunes. Une circulaire de 1965 prévoit 3 types d'utilisations possibles : « liées au logement » : ateliers de bricolage, buanderie, coopérative d'achat, téléphone ; « collectives » : pour les réunions de jeunes et d'adultes et « collectives spécialisées » : pour les ateliers clubs.

La Ville gère également une salle polyvalente de 300 mètres carrés au complexe du Château de l'Horloge, des salles d'activités éducatives d'une cinquantaine de mètres carrés au sein de l'espace d'Arbaud et un local créé en 2021 au 1^{er} étage de la Maison de la Justice et du Droit.

Dans le cadre de la mise à disposition de ces salles municipales de proximité situées au Jas de Bouffan, des associations et organismes ont bénéficié de gratuités en 2022.

Il s'agissait de permettre à ces structures, détaillée dans le tableau ci-annexé, qui utilisent de manière régulière les locaux communs résidentiels (LCR) Château Double, Logirem, le Cèdre et la salle 300 au Château de l'Horloge d'organiser leurs instances délibérantes (Assemblées générales, Conseil d'administration), des réunions de travail et actions d'intérêt général (don du sang pour exemple).

Le montant total des exonérations de redevances consenties en 2022 s'est élevé à 2 257 €.

C'est pourquoi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de la redevance d'occupation des salles municipales de proximité pour l'année 2022 pour les associations libellées dans le tableau ci-annexé.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 31
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

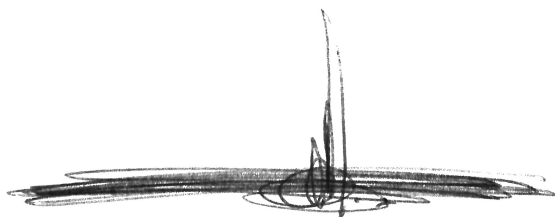
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00